

Paris, le 19 décembre 2019

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **LES MATERIAUX BIOSOURCES, UNE CHANCE A SAISIR POUR LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE 2020**

**Les Parcs naturels régionaux de France soutiennent la démarche engagée par les différentes filières de matériaux biosourcés auprès des ministères. L'enjeu ? Une meilleure prise en compte de ces matériaux dans la nouvelle réglementation environnementale (RE 2020).**

Adapter la réglementation aux contraintes du réchauffement climatique n'est pas chose facile. La méthode de calcul carbone utilisée pour la construction en est un exemple frappant. Elle pénalise notamment les matériaux biosourcés (paille, bois, chanvre, balle de riz...) par rapport aux matériaux conventionnels (ciment, laine minérale, polystyrène, métaux...). La raison ? La méthode ne tient pas compte du moment où a lieu le stockage ou l'émission durant le cycle de vie, ce qui revient à négliger une partie du stockage carbone que permettent ces matériaux. D'autres dispositions peuvent être insérées dans la future RE 2020 sur proposition des filières isolants biosourcés, bois, terre crue et experts du bâtiment.

Le défi à relever est aussi celui de la qualité architecturale et patrimoniale du bâti, pour la rénovation thermique comme pour la construction neuve. Les filières de matériaux biosourcés sont désormais bien structurées et pleinement impliquées dans le développement de leurs territoires avec le CF2B et l'AICB pour les isolants biosourcés, la CCTC pour la Construction en Terre Crue et différents acteurs pour la filière bois dont France Bois Forêt et l'UICB. L'intérêt pour les territoires du développement de ces filières est une clé de leur succès.

**Si la France souhaite remplir son objectif d'une construction plus respectueuse de l'homme et de son environnement, un recours accru à des solutions biosourcées n'est pas une option c'est un impératif !**

**La mise en œuvre d'une réglementation comme la RE 2020 est un travail de longue haleine. Ne laissons pas passer cette chance d'y intégrer des solutions techniques qui font gagner les territoires.**

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

---

Les 54 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4400 communes, 4,1 millions d'habitants et 9,3 millions d'hectares, soit 15% du territoire, répartis dans 15 régions. Plus de 2200 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux. Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20 [www.parc-naturels-regionaux.fr](http://www.parc-naturels-regionaux.fr)

CF2B : Collectif des filières biosourcés pour le bâtiment. AICB : Association des industriels de la construction biosourcés. CCTC : Confédération de la construction en terre crue. UICB : Union des industriels et constructeurs bois.